

NUMERO PDP : reference pour création de badge (à remplir par le service hse après signature de l'e.e) : Atagara 2025 80

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E.) : NOM : HORIZON Santé Travail
Adresse : 17 avenue du Maréchal Joffre 92022 Nanterre
Téléphone : 01-41-37-82-82
Responsable :

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U.) : NOM : ALSTOM Transport SA – Site de Saint-Ouen
Adresse : 48, rue Albert Dhalenne 93400 Saint-Ouen
Téléphone : 01 57 06 90 00
Responsable : Jacques-Henri MARTY

Le Pdp doit être établi 72h avant le début de l'intervention et après inspection commune préalable (ICP) entre le donneur d'ordre et le(s) entreprise(s) intervenantes. Cette inspection est à réaliser sur le(s) lieu(x) d'intervention.

DESCRIPTION DETAILLEES DES ACTIVITES A REALISER :
Nature de l'activité / opération : (mettre mode(s) opératoire(s) si applicable en annexe) : l'édification de Travail & assistance sociale
Lieu(x) d'intervention : Atagara
DATE DE DEBUT de la mission / intervention : 01/10/2025
DATE DE FIN de mission / intervention : 31/03/2026

DATE de l'AVENANT N° 1 (mettre en annexe tout document applicable) :
SIGNATURE HSE :
SIGNATURE DONNEUR D'ORDRE :
DETAILS DES MODIFICATIONS :









SIGNATURE de ce Pdp : le signataire certifie avoir pris connaissance de l'ensemble du document

Pour ALSTOM transport SA site de Saint-Ouen.
NOM/PRENOM DU SIGNATAIRE ALSTOM
Jacques-Henri MARTY

Pour l'Entreprise Extérieure
Responsable habilité ou avec délégation de signature
DE CADPAHIS

UNCONTROLLED WHEN PRINTED – Not to be used before verification of applicable version number
"CONFIDENTIAL -TRADE SECRET" - © ALSTOM SA 2024. All rights reserved. Reproduction, use or disclosure to third parties, without express written authorization, is strictly prohibited.

N° DIRECTIVE AZDP	OUI	LIEES A L'INTERVENTION DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE	DOCUMENT DE SECURITE OBLIGATOIRE :
 3 : CONSIGNATION / DÉCONSIGNATION Une personne, un cadenas, une clé	<input type="checkbox"/>	Travail nécessitant la consignation/déconsignation de machines ou équipements susceptibles de démarrer involontairement, d'être mis sous tension ou de libérer de l'énergie stockée	Attestation de consignation (si consignation pour autrui) / procédure de consignation spécifique
 4 : SECURITE ELECTRIQUE Vérifier l'absence de tension avant de travailler	<input type="checkbox"/>	Travail exposant à des risques électriques	Habilitation électrique
 5 : SECURITE MACHINE Empêcher l'accès aux parties dangereuses	<input type="checkbox"/>	Travail sur machines nécessitant des précautions particulières	
 6 : TRAVAIL EN HAUTEUR Paschez-vous en cas de risque de chute	<input type="checkbox"/>	Travail en hauteur (> 50cm) autre que montage / démontage d'échafaudages	Permis de travail en hauteur
 7 : TRAVAIL D'EXCAVATION Sécurisez les bords avant le démarrage du sol	<input type="checkbox"/>	Travail d'excavation	Permis de fouille
 8 : OPERATIONS DE LEVAGE Restez à bonne distance des charges suspendues	<input type="checkbox"/>	Opérations de levage (utilisation de grue, palan, pont-roulant...)	Adéquation de grue mobile / plan de levage CACES Grue – formation Levage / élingage

UNCONTROLLED WHEN PRINTED – Not to be used before verification of applicable version number

"CONFIDENTIAL - TRADE SECRET" - © ALSTOM SA 2024. All rights reserved. Reproduction, use or disclosure to third parties, without express written authorization, is strictly prohibited.



Plan de Prévention

décret 92-158 du 20.02.92, Arrêté du 19/03/1995, en application de l'article R4512-1 du Code du Travail

Référence du document:
EHS-STO-FRM-001
Version 02

Date
d'Application :
01/04/2024

N° DIRECTIVE AZDP	OUI	LIÉES A L'INTERVENTION DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE	DOCUMENT DE SECURITE OBLIGATOIRE :
 9 : VÉHICULES EN MOUVEMENT Près à haute distance des véhicules en mouvement	<input type="checkbox"/>	Travail à proximité de véhicule en mouvement	
 10 : PROXIMITÉ DE VÉHICULES FERROVIAIRES Près à haute distance des véhicules ferroviaires en mouvement	<input type="checkbox"/>	Travail à proximité de mouvement de véhicules ferroviaires	
 11 : ESPACES CONFINÉS Avec ventilation sur un point de travail	<input type="checkbox"/>	Travail en espaces confinés	Permis de travail en espace confiné
 12 : TRAVAIL AVEC DES PRODUITS CHIMIQUES Travaux réalisés en présence de produits chimiques dangereux	<input type="checkbox"/>	Travail avec des produits chimiques	Fiches de Données de Sécurité
13	<input type="checkbox"/>	Mise en place, modification ou démontage d'échafaudage	
14	<input type="checkbox"/>	Travaux aquatiques	
15	<input type="checkbox"/>	Travail en atmosphère explosive	Mise au travail
16	<input type="checkbox"/>	Travail par points chauds	Permis de feu
17	<input type="checkbox"/>	Travail avec exposition aux rayonnements (ionisants ou non-ionisants)	
18	<input type="checkbox"/>	Travail isolé - seul dans une zone avec risques	Obligation de travailler à deux personnes minimum
SI OUI : les exigences HRA (Activités à haut risques) ont été signées ? Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>		SI OUI : le sous-traitant a-t-il été évalué ? Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>	

UNCONTROLLED WHEN PRINTED - Not to be used before verification of applicable version number

"CONFIDENTIAL - TRADE SECRET" - © ALSTOM SA 2024. All rights reserved. Reproduction, use or disclosure to third parties, without express written authorization, is strictly prohibited.

INSPECTION COMMUNE (ICP) : DATE (JOUR/MOIS) : 09/25

PRESENCE CSSCT (ALSTOM) : Oui / Non **PRESENCE CSSCT (EE) :** Oui / Non

AVIS CSSCT (ALSTOM) : favorable / défavorable absent

Commentaires :

AVIS CSSCT (EE) : favorable / défavorable absent

Commentaires :

PARTICIPANTS	FONCTIONS : Donneur d'ordre, Sous-traitant(s), Csct, autres...		
E.E <input type="checkbox"/> E.U <input checked="" type="checkbox"/>	Nom / Prénom : <u>Vincendon Souch</u> fonction : <u>Rep EMS</u>	Signature :	Téléphone :
E.E <input checked="" type="checkbox"/> E.U <input type="checkbox"/>	Nom / Prénom : <u>DR KEFI</u> fonction : <u>Medecin du travail</u>	Signature :	Téléphone :
E.E <input type="checkbox"/> E.U <input type="checkbox"/>	Nom / Prénom : fonction :	Signature :	Téléphone :
E.E <input type="checkbox"/> E.U <input type="checkbox"/>	Nom / Prénom : fonction :	Signature :	Téléphone :
E.E <input type="checkbox"/> E.U <input type="checkbox"/>	Nom / Prénom : fonction :	Signature :	Téléphone :

LORS DE L'INSPECTION COMMUNE, LE DONNEUR D'ORDRE A INDIQUE ET COMMENTE :

La délimitation de la zone d'intervention de l'EE ou l'EU,	<input checked="" type="checkbox"/>
La matérialisation des zones dangereuses	<input checked="" type="checkbox"/>
Les voies de circulation et les parkings autorisés pour les véhicules,	<input checked="" type="checkbox"/>
Les voies de circulation autorisées pour les piétons et les accès du personnel aux locaux,	<input checked="" type="checkbox"/>
L'emplacement des vestiaires, sanitaires, réfectoires mis à disposition de l'EE ou l'EU,	<input checked="" type="checkbox"/>
Les consignes de sécurité, d'incendie et d'évacuation, N° d'urgence, emplacement de l'infirmerie, localisation des extincteurs, des issues de secours, du point de rassemblement au sein de l'EU,	<input checked="" type="checkbox"/>
Les zones de stockage autorisées pour l'EE ou l'EU: emplacement, itinéraire, balisage,	<input checked="" type="checkbox"/>
Les modalités de tri et stockage des déchets sur le site,	<input checked="" type="checkbox"/>
Les équipements de protection individuelle obligatoires	<input checked="" type="checkbox"/>
Les risques existants au voisinage extérieur du site détectés dans l'analyse des risques	<input checked="" type="checkbox"/>
L'emplacement des réseaux enterrés (électricité, gaz, fluides) si applicable,	<input type="checkbox"/>
La procédure de Permis de Feu au sein de l'EU si applicable,	<input type="checkbox"/>
La procédure de Consignation des réseaux (électricité, gaz, fluides) au sein de l'EU si applicable,	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>

LOCAUX ET INSTALLATIONS

Adresse des bâtiments concernés : cochez les cases concernées

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Omega : 48, rue Albert Dhalenne – 93400 Saint-Ouen | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Kappa : 2, rue Paulin Talabot – 93400 Saint-Ouen | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sigma : 8-10 rue Clef des Champs – 93400 Saint-Ouen | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Victor Hugo : 69-73 rue Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen | <input type="checkbox"/> |
| Ardoin 552 A & B : 50 rue Ardoin – 93400 Saint-Ouen | <input type="checkbox"/> |
| Ardoin 564 : 50 rue Ardoin – 93400 Saint-Ouen | <input type="checkbox"/> |

HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE :

6h30 – 21h00

LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR ALSTOM TRANSPORT :

- Restaurant d'entreprises, cafétérias,
- Douche,
- Vestiaires,
- Sanitaires,
- Autres :

AUTRES LOCAUX SPECIFIQUES :

- Zones de stockage
- Autres : ...

DOCUMENTS REMIS PAR L'E.E A L'E.U : en fonction de l'activité : à annexer à ce plan de prévention

Habilitation électrique	<input type="checkbox"/>	Permis de travail en hauteur signé par l'E.U	<input type="checkbox"/>	Fiche de données de sécurité	<input type="checkbox"/>
Attestation de consignation	<input type="checkbox"/>	Permis feu journalier signé par l'E.U	<input type="checkbox"/>	Analyse de risques Métier	<input type="checkbox"/>
CACES chariot élévateur	<input type="checkbox"/>	Permis fouille signé par l'E.U	<input type="checkbox"/>	Mode opératoire de sécurité	<input type="checkbox"/>
Formation gerbeur	<input type="checkbox"/>	Permis espace confinée signé par l'E.U	<input type="checkbox"/>	Plan de levage / manutention	<input type="checkbox"/>
Formation ATEX	<input type="checkbox"/>	CACES nacelle	<input type="checkbox"/>	Adéquation grue mobile	<input type="checkbox"/>
Formation port du harnais	<input type="checkbox"/>	CACES grue	<input type="checkbox"/>	PV réception échafaudage	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS ASSOCIES & POINTS PARTICULIERS (si certificats d'assurances, délégation de signature, etc.)

CONSIGNES GENERALES APPLICABLES PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'OPERATION/ ACTIVITE

Les consignes ci-après, doivent être communiquées à chacun des intervenants, personnels de l'E.E. ou sous-traitants

Accueil	Le donneur d'ordre ALSTOM devra être informé avant toute intervention sur le site. Lors de l'accueil des salariés, il vérifiera que ceux-ci ont bien été informés préalablement des risques et de mesures définis dans ce plan de prévention.	
Circulation extérieure	<p>En véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les règles du code de la route s'appliquent à l'intérieur du site. ✓ Respecter les interdictions de stationner à l'intérieur du site. ✓ Respecter les passages piétons. ✓ Lors des manœuvres, être particulièrement attentif aux piétons. <p>À pied : emprunter systématiquement les passages piétons balisés.</p>	
À l'intérieur du site	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas fumer ni vapoter à l'intérieur du site, (à l'exception des zones fumeurs). • Respecter les consignes de sécurité, les passages protégés et la signalisation. • Respecter les systèmes de Contrôle d'Accès, ne pas laisser entrer une autre personne. • Ne pas rester seul sans présence d'un salarié ALSTOM, respecter les horaires de travail. • Le badge est individuel et personnel et ne doit être confié à personne. • Port visible du badge obligatoire. • Le badge doit être restitué au Service Sécurité à la fin de la mission. • Ne pas filmer, ne pas photographier sans autorisation expresse du service sécurité. • Respecter les clauses de confidentialité contractuelles. • Sécuriser les équipements informatiques. • Attention aux chutes dans les escaliers : tenez les mains courantes • Suivre les consignes de tri. 	
Procédure d'alerte	Organisation des secours : POUR TOUTE URGENCE :	
	<p>Appelez le Poste de Sécurité (7j/7, 24h/24) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment Omega : 01 57 06 90 90 - Bâtiment Kappa : 01 57 06 90 91 - Bâtiment Sigma : 01 57 06 90 92 	<p>Appelez les secours extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ardoin : 18 - Victor Hugo : 18
Procédure d'évacuation	<p style="text-align: center;">Évacuation : c'est une obligation pour tous !</p> <p>Des panneaux de signalisation vous indiquent l'itinéraire de secours.</p> <p> Vous devez les suivre en cas d'évacuation</p> <p> En cas d'évacuation générale, rassemblez-vous, devant le point de rassemblement indiqué sur les plans d'évacuation des immeubles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Omega, Kappa et Sigma : Parking Evergeen Omega - Pour les locaux annexes, se référer aux annexes 	

Nature de l'intervention	Risques	Mesures de prévention / conduite à tenir :	Dans la/les Zone(s)	Mise en place par :	
				L'E.U	L'E.E
Accès et circulation sur le site	Coactivité / Chute / Collision	Accueil par le Responsable de la prestation et présentation in situ des règles générales de sécurité	Toutes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Tenir la rampe dans les escaliers	Toutes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Respect du code de la route : emprunter les passages piétons entre les différents bâtiments (faire attention à la zone entre Omega, Kappa et Sigma)	Toutes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Respecter la signalisation et les restrictions d'accès des parkings	Tous les parkings	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Balissage si travaux dans la zone	Zone(s) concernée(s) par les travaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Interaction avec son environnement de travail	RPS	Alerte réciproque (EU ↔ EE) en cas de détection de facteurs de risque psychosociaux	Site Alstom STO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coactivités	Multiples	Définir les zones d'intervention de chaque entreprise (balisage, affichage...) Réalisation d'un PdP spécifique en cas d'interférences entre deux entreprises		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail nécessitant l'utilisation de produits chimiques	Intoxication / Pollution / Incendie	Avoir la fiche de données sécurité pour chaque produit (FDS), validée par le service EHS Alstom, avant le début des travaux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Tous les produits doivent être sur rétention et étiquetés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Posséder de l'absorbant à proximité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Respecter les recommandations de la fiche de données sécurité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le personnel utilisant le produit doit être informé des précautions d'emploi		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Porter les équipements individuels adaptés (ex : protections respiratoires, gants, lunettes, blouses, chaussures adaptées...) DÉFINIR LA LISTE :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Respect des règles environnementales : - Rejet dans les réseaux interdit - Utiliser les produits dans leurs conditionnements d'origine - Remporter les contenants et déchets contaminés après intervention (vides et pleins) <i>Mesures spécifiques :</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail avec un risque électrique (plateforme, labo, voies, etc.)	Électrisation / Électrocution / Incendie	Habilitation électrique adaptée pour tous les travaux (plateforme, sur voies, etc.) en présence de tension (HOV B2V Essai BR BE Essai)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Demande de consignation liées au bâtiment : au service HSE qui le fera le lien avec le FM : seul autorisé à consigner sur le site		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Consignation d'équipement en lien avec les travaux (non liées au bâtiment) : - Respecter les étapes de consignation - Vérifier l'absence de tension avec un VAT. Chaque intervenant devra apposer son cadenas de consignation - Avoir et utiliser des EPI et outils adaptés aux opérations : (écran facial, gants adaptés, tapis isolants, outils isolants, etc.) DÉFINIR LA LISTE :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manutention manuelle de charge	Blessure, TMS, chocs	Pour toute manutention supérieure à 5 kg, port des chaussures de sécurité obligatoire ou coques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Pour toute manutention supérieure à 15 kg, port de la charge à 2 obligatoire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Toujours privilégier les moyens de manutention adaptés (tables élévatrices, chariots...) et privilégier une posture adaptée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail en hauteur (>50cm du sol)	Chute de hauteur / chute d'objet	Avoir un permis pour travaux en hauteur établi par le donneur d'ordre Alstom/ service EHS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Fournir une attestation de formation au travail en hauteur		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Privilégier les équipements de protection collectifs		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les travaux à l'échelle sont interdits sauf dérogation soumise à l'accord du service EHS : utilisation de PIRLS vérifiée conforme, avec une date de vérification de moins de 6 mois.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nature de l'intervention	Risques	Mesures de prévention / conduite à tenir :	Dans la/les Zone(s)	Mise en place par :	
				L'E.U	L'E.E
Travail en hauteur (>50cm du sol)	Chute de hauteur / chute d'objet	Port du harnais de sécurité obligatoire s'il n'y a pas de protections physiques (garde-corps, passerelles) : Formation et autorisation de l'employeur du port du harnais de sécurité obligatoire + attestation de vérification de moins de 6 mois des harnais.			<input type="checkbox"/>
		Dégager et baliser la zone de travail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise réalisant le travail en hauteur doit apporter et utiliser son propre matériel/outillage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Avant toute intervention en toiture : le risque de chute à travers le toit / ouvrants, a été identifié, balisé le cas échéant.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérations de levage (utilisation de grue, palan, pont-roulant...)	Chute d'objet / Collision	Effectuer un plan de levage : fournir le document : - Evaluer les risques (type, poids, taille, forme et centre de gravité de la charge et la proximité d'obstacles) - Définir la méthode de levage étape par étape - Délimiter et identifier la zone désignée de levage ainsi que la zone de chute potentielle - Définir la liste des équipements et accessoires de levage à utiliser. - Définir la composition de l'équipe requise pour l'exécution de la tâche incluant leurs rôles et responsabilités ainsi que les qualifications requises		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Toute personne faisant un plan de levage a été formé pour et le document a été fourni à au service HSE			<input type="checkbox"/>
		Travail à 2, présence d'un surveillant		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les accessoires de levage doivent être contrôlés tous les 6 mois par une personne formée			<input type="checkbox"/>
		Les équipements de levage doivent être contrôlés tous les 6 mois (sauf les équipements de levage fixes qui doivent être vérifiés tous les ans) par une personne formée			<input type="checkbox"/>
Utilisation d'équipements portatifs	Blessure	Le matériel doit être suivant norme NF ou NE et non modifié. Faire une vérification visuelle avant utilisation (fil électrique, organes de sécurité, fixation carter)			<input type="checkbox"/>
		Porter les protections individuelles adaptées DEFINIR LA LISTE			<input type="checkbox"/>
		Toute machine portative doit être équipée d'un interrupteur de mise en marche à double commande et non verrouillant.			<input type="checkbox"/>
Utilisation de matériel coupant	Coupure	Porter des gants adaptés à l'activité (long ou court)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utiliser uniquement des cutters à lames auto-rétractables. Cutter non sécurisé interdit		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Port des EPI adaptés aux opérations : DEFINIR LA LISTE :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail par point chaud	Brûlure / Incendie / Explosion	Avoir un permis de feu journalier établi par le donneur d'ordre pour toutes opérations de soudage, meulage, etc...		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Dégager et baliser la zone de travail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Ecran pare-étincelles / Projections / coups d'arc		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Arrimer et éloigner les bouteilles de gaz de la chaleur		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Extincteurs adapté au risque fournis par l'E.E. pour ses propres activités			<input type="checkbox"/>
		Port des EPI adaptés aux opérations : DEFINIR LA LISTE :			<input type="checkbox"/>
Travail générant des déchets solides ou liquides	Pollution	Nettoyer la zone en fin d'intervention Respecter le tri des déchets sur le site Rejet dans les réseaux interdit	<i>DASRI ? entièrement spécifique</i>		<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacements/ Interventions sur chantiers ferroviaires	Accident	Chaque prestataire est formée en fonction des activités à effectuer. Respect du PdP du site/ chantier / consignes client Des formations spécifiques sur les risques pourront être dispensées avec l'accord de l'EE EPI fournis par l'EE : • Chaussures de sécurité montantes de chantier adaptées à l'opération • Casque ou casquette coquée • Gilet Haute Visibilité			<input type="checkbox"/>

Nature de l'intervention	Risques	Mesures de prévention / conduite à tenir :	Dans la/les Zone(s)	Mise en place par :	
				L'E.U	L'E.E
Travail nécessitant la consignation de machines ou équipements	Choc, électrisation, happement due à un démarrage accidentel	Tous les employés habilités, y compris ceux supervisant les opérations, doivent recevoir des instructions spécifiques (procédure / attestation de consignation) sur tous les types sources d'énergie qu'ils doivent isoler, (énergie électrique, mécanique, hydraulique, pneumatique, chimique, thermique, etc.)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Déconnecter toutes les sources d'énergie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mettre en place la consignation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Vérifier l'absence d'énergie résiduelle		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise réalisant la consignation doit apporter et utiliser son propre matériel/outillage (VAT, cadenas à clé unique, boîte à prises et EPI associés)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Obligation d'identifier les équipements consignés et en cours de maintenance		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité générant du bruit	Fatigue auditive, blessures	Analyse des risques en amont de l'activité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Port des EPI adapté en fonction de l'analyse effectuée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation d'une nacelle	Chute d'objet / Chute de hauteur / Collision	Avoir un permis pour travaux en hauteur établi par le donneur d'ordre Alstom/EHS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Travail à deux personnes obligatoires (présence d'un surveillant au sol)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Privilégier une nacelle ciseau. L'entreprise réalisant le travail en hauteur doit apporter et utiliser son propre matériel/outillage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Formations à jour :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Intervenant : CACES + Autorisation de conduite + Avis d'aptitude médical + Port du harnais		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Surveillant : CACES + Autorisation de conduite + Avis d'aptitude médical		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Port des EPI obligatoires :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Intervenant : Chaussures de sécurité + Gilet haute visibilité + Casque avec jugulaire + Harnais et longe		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Surveillant : Chaussures de sécurité + Gilet haute visibilité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Contrôles périodiques :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Nacelle <6 mois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
• Harnais + longe <6 mois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dégager et baliser la zone de travail (balisage de l'allée)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Circuler à 5 km/h maximum		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
S'attacher à un point d'ancrage dans la nacelle		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Engins électriques obligatoires pour toute intervention en intérieur.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Utilisation d'un chariot élévateur	Chute d'objet / Collision	Avoir un CACES + autorisation de conduite + une aptitude médicale de moins d'un an		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		En stationnement, arrêter le moteur, baisser les fourches, enlever les clés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Ceinture de sécurité et port d'un gilet haute visibilité obligatoire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Circuler à 5 km/h maximum		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Respecter les signalisations		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Circuler avec les fourches à 15 cm du sol		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Engins électriques obligatoire pour toute intervention en intérieur.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autres risques	Multiples	Analyse des risques avant toute opération. En cas de risque non mentionné dans les lignes précédentes (Amiante, machine spécifique, etc.) : définir les mesures de prévention spécifique :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION DE TRAVAIL (ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE)

Le représentant l'Entreprise Extérieure :

- Certifie que l'ensemble des matériels et outillages utilisés dans le cadre de cette opération sont :
 - Conformes aux normes et réglementations en vigueur
 - Régulièrement contrôlés et entretenus, le cas échéant selon la réglementation applicable.
- S'engage à transmettre toutes les informations et consignes figurant au plan de prévention, et à veiller à ce que ces informations et consignes soient connues et respectées de chacun des salariés et sous-traitants intervenant sur le site ALSTOM.
- S'engage à s'assurer sur le terrain que tous les moyens de prévention et de protection identifiés dans le plan de prévention ont été mis en œuvre. Pendant l'intervention, le donneur d'ordre s'engage à suivre l'intervention et à effectuer des visites régulières sur le lieu de l'intervention.
- Certifie que l'ensemble des salariés et sous-traitants qui interviennent sur ce site sont en possession des compétences, permis, habilitations, autorisations de conduite correspondant aux travaux à réaliser et sont reconnus médicalement aptes pour ces travaux. Ces permis et habilitations sont communiqués à l'Entreprise Utilisatrice avant le début de l'activité.
- S'engage à fournir à ALSTOM Transport, sur simple demande, tous documents permettant d'attester :
 - de la conformité des matériels et outillages, ainsi que des dates et résultats des contrôles et entretiens effectués.
 - de la validité des permis, habilitations, autorisations de conduites et aptitudes médicales des personnels concernés.
- Doit avertir ALSTOM avant toute modification de la liste des intervenants, salariés ou sous-traitants.

Personnel ALSTOM chargé du suivi de l'intervention / activité :

NOM - PRENOM	ROLE DANS LE PDP	FONCTION	DATE	SIGNATURE
HOARAU Alexis	Donneur d'ordre			
	Donneur d'ordre			
	Personne déléguée			
	Personne déléguée			

**Seules les personnes signataires (en annexe 1, 2 ou 3) de ce plan de prévention
seront autorisées à entrer sur le site.**

- Si au cours des travaux une personne de l'entreprise extérieure est témoin ou victime d'un accident même bénin (environnement, matériel ou corporel) il s'engage à en informer Alstom.
- Si au cours des travaux, une modification des conditions de travail ou un nouveau risque apparaît, le donneur d'ordre qui est à l'origine de la nouvelle situation doit en informer l'autre, afin que des mesures de protection soient définies d'un commun accord. Le plan de prévention sera mis à jour en conséquence

Ce plan de prévention doit être connu et respecté par l'ensemble des intervenants

**CONTRÔLE DES SOUS-TRAITANTS**Faites appliquer
les règles EHS Alstom

Le plan de prévention doit être signé par l'ensemble des intervenants **AVANT TOUTE OPERATION** et présenté à l'arrivée sur le site

Les fiches de signatures sont annexées à ce PdP.

- Annexe 1 : Fiche Entreprise Extérieure
- Annexe 2 : Fiche Entreprise Extérieure n°2
- Annexe 3 : Fiche Entreprise Extérieure n°3
- Annexe 4 : Plan(s) de(s) établissement(s)
- Annexe 5 : Modes opératoires (si applicables)
- Annexe 6 : Documents de formations et habilitation des prestataires

Annexe 1 : Fiche Entreprise Extérieure
REF PDP : (donné par EHS lorsque complété) :

[Logo]	<input checked="" type="checkbox"/> PRINCIPALE	<input type="checkbox"/> SOUS-TRAITANT DE :
Coordonnées Médecin du Travail E.E :		
Coordonnées secrétaire CSSCT E.E :		

« J'atteste avoir pris connaissance du plan de prévention cité ci-dessus (et des documents liés) établi entre mon employeur (Entreprise Extérieure) et notre client, la société ALSTOM Transport. Je m'engage à respecter les consignes et règles établies dans ce plan de prévention.

De plus, je m'engage :

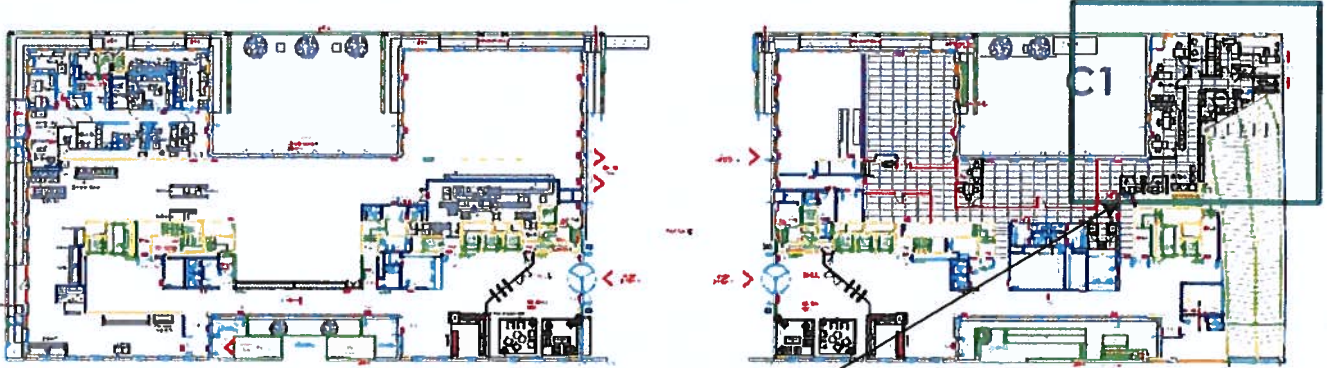
- à garder strictement secrètes les informations communiquées par la Société ALSTOM Transport et à ne les utiliser que dans le cadre de la mission qui m'aura été confiée,
- à ne pas faire de reproduction de documents, ni de prises de vues et à ne pas les divulguer à des tiers,
- à restituer à la fin de ma mission les documents qui m'auront été communiqués,
- à demander l'autorisation à la Société ALSTOM Transport pour donner l'accès sur le site à des personnes non visées dans le plan de prévention.»

Cette feuille d'émargement doit être complétée et signée par toute nouvelle personne intervenant dans le cadre de ce plan de prévention.

NOM / PRENOM	FONCTION	SST (oui/ Non)	CDI/ STAGIAIRE/ INTERIMAIRE/ APPRENTI	DATE	SIGNATURE
	Responsable				
	Intervenants				
LAUNAY Brigitte	Assistante sociale		CDI	9/4/25	
KEFI Ashraf	Medecin		CDI	07/04/25	
CHENENE Lamine	Medecin		CDI	11/04/25	

Annexe 4 : Plan(s) du(es) établissement(s)

Service médical : bâtiment Sigma



Lundi au vendredi (hors urgence) : 8h30 – 17h

Vue générale des bâtiments et annexes



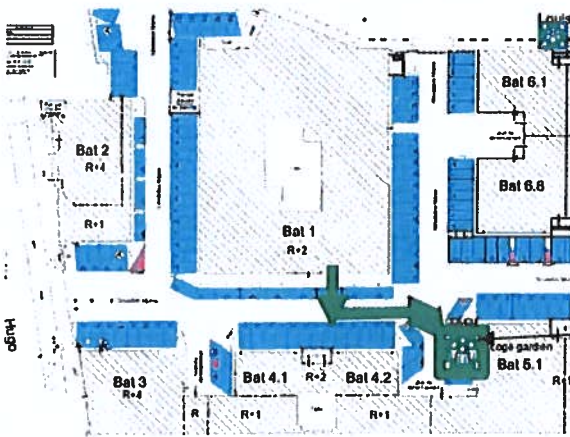
UNCONTROLLED WHEN PRINTED – Not to be used before verification of applicable version number

“CONFIDENTIAL - TRADE SECRET” - © ALSTOM SA 2024. All rights reserved. Reproduction, use or disclosure to third parties, without express written authorization, is strictly prohibited.

Points de rassemblement :



Point de rassemblement :
Omega, Kappa, Sigma : parking Evergreen



Point de rassemblement :
Victor Hugo : devant loge gardien



Point de rassemblement :
Ardoin : zone herbe en face

UNCONTROLLED WHEN PRINTED – Not to be used before verification of applicable version number

"CONFIDENTIAL - TRADE SECRET" - © ALSTOM SA 2024. All rights reserved. Reproduction, use or disclosure to third parties without express written authorization, is strictly prohibited.

Annexe 5 : Modes opératoires (si applicables)

*Ajouter les modes opératoires pour les opérations concernées en les **détaillant**.*

Annexe 6 : Documents de formations et habilitation des prestataires

Ajouter ici les documents de formations et d'habilitation des prestataires, en fonction des travaux et activités identifiés dans ce PdP.

Definitions et References

A-1 Définitions

- **AZDP** Alstom Zero Deviation Plan
- **CACES**..... Certificat d’Aptitude à la Conduite en Sécurité
- **CSSCT**..... Commission Santé Sécurité et Conditions de travail
- **Do** Donneur d’ordre
- **E.E**..... Entreprise Extérieure (= prestataire)
- **HSE**..... Health, Safety and Environment : Santé, Sécurité et Environnement
- **EPI** Equipement de Protection Individuel
- **E.U** Entreprise Utilisatrice
- **FDS** Fiche de Donnée de Sécurité
- **HT** Haute Tension
- **PIRL** Plateforme Individuelle Roulante Légère
- **PdP** Plan de prevention
- **PTW** Permit To Work : permis de travail
- **VAT**..... Vérificateur d’Absence de Tension

A-2 References

A-2.1 Parent documents

- [P1] EHS-PRO-011..... Risk Management for High-Risk Activities AZDP Directive 001
- [P2] EHS-PRO-031..... Emergency Preparedness and Response

A-2.2 Other documents

- [O1] EHS-FRM-001 AZDP Directives Compliance Checklists for Self-Assessment

B – Control Sheet

Version	Date	Content of Modification	Author(s)
00	28/02/2023	Création	Sandrine Vincendon
01	11/10/2023	Ajout de la référence du Pdp aux annexes	
02	09/11/2023	Modifications partielles : ajout signataires et case absence CSSCT	

UNCONTROLLED WHEN PRINTED – Not to be used before verification of applicable version number

“CONFIDENTIAL - TRADE SECRET” - © ALSTOM SA 2024. All rights reserved. Reproduction, use or disclosure to third parties without express written authorization, is strictly prohibited.